

**INHALOTHÉRAPIE**

---

Ce centre regroupe les activités à des fins thérapeutiques concernant le traitement, la réadaptation de la fonction respiratoire et la réanimation des usagers, affectés de troubles respiratoires.

**ACTIVITÉS**

- Gestion des activités <sup>(1)</sup>
- Réception des usagers ou des demandes de service
- Application des traitements prescrits
- Enseignement quant à la maladie et les moyens à prendre pour pallier à ses difficultés
- Surveillance et contrôle de l'évolution des cas
- Appréciation de la qualité
- Nettoyage, entretien et désinfection de l'équipement
- Éducation sur les conditions sécuritaires de manutention et d'entreposage des bouteilles à gaz
- Notation au dossier
- Secrétariat

**COÛTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
- Autres fournitures et charges :
  - . oxygène et gaz médicaux (ne comprend pas les anesthésiques généraux – 28:04) (Voir note 3)
  - . fournitures médicales et chirurgicales spécialisées autres que pour l'oxygénothérapie (ex. : ballon de réanimation)
  - . papeterie, impression et articles de bureau
  - . prime d'assurance-affaires
  - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel

<sup>(1)</sup> Imputable à ce centre d'activités lorsqu'il s'agit d'une responsabilité spécifique.

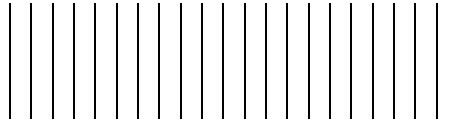
**INHALOTHÉRAPIE**

- . frais de congrès et colloques
- . location d'équipement
- . transport d'équipement
- . mobilier et équipement jusqu'à un maximum de 1 000 \$ selon la limite fixée par l'établissement
- . fournitures et charges diverses

**Notes :**

- 1) Les données du c/a sont rapportées en tenant compte des règles et des définitions se trouvant dans la section C – Données sur les centres d'activités (Chapitre 3) et dans les Instructions générales de comptabilisation (Chapitre 4).
- 2) Les coûts de l'inhalothérapeute faisant équipe avec le personnel des salles d'opération doivent être imputés au centre d'activités 6260 - Bloc opératoire.
- 3) Les coûts de l'oxygène et des gaz médicaux doivent être imputés à ce centre d'activités et non pas au centre d'activités 6800 - Pharmacie. Cependant, au rapport financier annuel, ce montant doit être inscrit à la ligne « Ajustements » de la page 650 afin d'y présenter la somme dépensée pour l'oxygène et l'air comprimé délivrés par une prise murale ou en bouteilles ainsi que les gaz spéciaux pour lesquels le service d'inhalothérapie n'est qu'un intermédiaire des services utilisateurs.
- 4) Les coûts relatifs à l'inhalothérapeute qui accompagne un usager à l'extérieur de l'établissement sont imputés à ce centre sauf ceux ayant rapport aux frais de déplacement, d'hébergement et de repas imputés au centre d'activités 7400 - Transport des bénéficiaires.
- 5) Les coûts de stérilisation effectuée dans les locaux d'inhalothérapie doivent y être imputés.
- 6) L'ensemble des sous-centres 6351 (CLSC – CH) et 6352 (CLSC – CH – CHSLD) forme le centre d'activités 6350.

CLSC – CH – CHSLD



**UNITÉS DE MESURE** A) *L'unité technique provinciale*

Relevé

*C'est le total des unités techniques provinciales compilées dans les sous-centres d'activités 6351 et 6352.*

B) *L'usager*

Relevé

*C'est le total des usagers compilés dans les sous-centres d'activités 6351 et 6352.*